

# ANDELE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	0
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protection					
		Apparence	Clair. Incolore. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.		

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>ANDELE</b>	Code	1206470
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel	PMS#	Non disponible.
FTSS#	82761500259	Date de validation	7/1/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	7/1/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcool éthoxylé	68551-13-3	0.1-1	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Phosphoric acid	7664-38-2	10-30	<b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques:</b> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). <b>OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques:</b> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s)	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: >850 mg/m <sup>3</sup> 1 heure(s) [Rat].
Octenyl succinic acid	28805-58-5	5-10	Non disponible.	Non disponible.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

**Ingestion** Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### **Section 4. Premiers soins**

**Contact avec les yeux** Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

**Inhalation** En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion** NE PAS faire vomir! Boire 1 à 2 verres d'eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

#### **Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Inflammabilité du produit** Inconnu.

**Points d'éclair** Creuset ouvert: >100°C (212°F) Coupe fermée: >100°C (212°F).

**Produits de la combustion** Inconnu.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.

**Vêtements de protection (feu)** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Special Remarks on Fire and Explosion Hazards** Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

#### **Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

**Précautions personnelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage** En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

#### **Section 7. Manipulation et entreposage**

**Manutention** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. **POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE SEULEMENT**

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

#### **Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

**Contrôles d'ingénierie** Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

**Protection personnelle**

**Yeux** Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Mains** Gants résistants aux produits chimiques.

**Respiratoire** Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2

**Pieds** Des chaussures de protection.

**Corps** If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Fatty acid. (Faible.)
Couleur	Clair. Incolore.
pH	<1 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.2
VOC	0 %
Solubilité dans l'eau	Non disponible.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les agents réducteurs, les métaux, les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

### Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

### Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	--

### Section 14. Renseignements sur l'expédition

#### Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Class	Non applicable.

#### TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	Non applicable.

### Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Acide phosphorique  
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Acide phosphorique  
 CWA (Clean Water Act) 311: Acide phosphorique  
 CERCLA : Substances dangereuses.: Acide phosphorique

**état** New Jersey - Liste des déversements: Acide phosphorique  
 New Jersey: Acide phosphorique  
 Massachussets - Liste des déversements: Acide phosphorique  
 Massachussets RTK: Acide phosphorique  
 Pennsylvanie RTK: Acide phosphorique

Il n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

Règlements canadiens

**NPRI canadien** NPRI canadien: Acide phosphorique.

**SIMDUT Classification** Classe E: Liquide corrosif.

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

### Section 16. Renseignements supplémentaires

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 1

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*